Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_11_04-DE

2025-11-04

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2025-11-04

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Jean-Michel MARSOIN, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, Gwénaëlle LE VERGER, André LE MAUX

Secrétaire de séance : Jean-Paul DUAULT

Décision modificative au budget « commune »

Il manque 14 700 € de crédit au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), notamment suite au paiement de cotisations de 2024 (caisses de retraite).

Il est proposé de modifier le budget « commune » comme suit :

Dépenses de fonctionnement

- Au 6218 : + 2800 €
- au 6411 : + 4200€
- au 6450 : + 7700€

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_11_04-DE

- au 60623 : -1700 €
- au 6156 : -4000€
- au 615228 : -5000€
- au 617 : - 4000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De voter cette modification et d'inscrire au budget « commune » :**

Dépenses de fonctionnement

- **Au 6218 : + 2800 €**
- **au 6411 : + 4200€**
- **au 6450 : + 7700€**

- **au 60623 : -1700 €**
- **au 6156 : -4000€**
- **au 615228 : -5000€**
- **au 617 : - 4000 €**

Fait à Saint-Thélo, le 2 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Jean-Paul DUAULT

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL